



CONSEIL MUNICIPAL
COMPTE RENDU DE LA REUNION PUBLIQUE
9 JUIN 2008

L'an deux mille huit, le neuf juin, à 20 h 30 le conseil municipal, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme LOPEZ S.

Convoqués : AZAM François, BEN ABDALLAH Abes, BOUSQUET Daniel, CARLES M.Louise, CRAYSSAC Ghislaine, FALGERE Didier, GABRIAC Lucien, GALTIER Renée, GARRIGUES M.Jeanne, GISQUET Sébastien, KAYA-VAUR Danièle, LAVAL François, LOPEZ Sylvie, PELLETIER Michel, PLOT Gilles, ROUANET Marc, SERIEYS Dominique, TEISSIER Françoise, THERON-CANUT Huguette, TROCELLIER Muriel, TUERY Christine, VAYSSETTES Aurore, VIALARET Martial.

Absents excusés : Mme GALTIER a donné procuration à Mme CRAYSSAC
Mme TROCELLIER a donné procuration à Mme LOPEZ
Mme VAYSSETTES a donné procuration à Mme CARLES
M. PLOT

VIALARET Martial a été élu secrétaire.

HOMMAGES

Ouvrant cette réunion, Mme LOPEZ a présenté à Mme VAYSSETTES et à M. GABRIAC les condoléances de toute l'assemblée suite aux deuils qui viennent de frapper leur famille.

DECISIONS POUVOIRS

Mme le Maire a ensuite présenté les différentes décisions prises depuis la réunion précédente : il s'agit essentiellement de renoncations à préemption lors de ventes (MAS, PLOT, CLAUSTRÉS, TERRAL, PANIS, BENITO GALVAN) et de la signature d'une convention de stage.

SUBVENTIONS 2008

Il appartenait au conseil municipal de ventiler les différentes subventions accordées aux associations communales, sur la base de l'enveloppe globale inscrite au budget primitif lors du vote de celui-ci. M. AZAM a présenté la répartition proposée, qui fait apparaître les subventions de fonctionnement et les subventions exceptionnelles.

Soumise au vote, la délibération suivante a été adoptée à l'unanimité.

DL20080604

Objet : **Subventions 2008**

« M. AZAM F. présente le travail réalisé en commission des Finances et au terme duquel il est proposé d'attribuer les subventions de fonctionnement aux associations, ventilation faite en tenant compte d'une part des crédits globalement inscrits au budget primitif 2008 voté, d'autre part en distinguant les subventions de fonctionnement proprement dites, inscrites au compte 657481 et les subventions exceptionnelles, inscrites au compte 657482.

La répartition serait la suivante :

ASSOCIATION	Subvention de fonctionnement (657481)	Subvention exceptionnelle (657482)
Association Familiale	5 400.00 €	
La Pergue	3 500.00 €	
3ème Age	900.00 €	
A J O	1 800.00 €	300.00 €
ADMR	1 476.00 €	
VMH	200.00 €	
Association diocésaine	534.00 €	
Anciens combattants	200.00 €	
Tennis de table	1 100.00 €	
Gym Danse	1 400.00 €	
Pétanque	250.00 €	
Cyclo	500.00 €	
Basket	2 600.00 €	500.00 €
Foot	2 600.00 €	2 400.00 €
Tennis	1 500.00 €	
Quilles	1 100.00 €	
Badminton	150.00 €	
Rand Olemps	150.00 €	
Karaté	350.00 €	
Mutuelle du Trésor	23.00 €	
Prévention routière	77.00 €	
Chasse	150.00 €	
Ecole privée	45 062.00 €	
Dotation classes vertes primaire	2 400.00 €	
Dotation classes vertes maternelle	1 500.00 €	
Dotation classes vertes école privée	2 304.00 €	
Crèche halte garderie	112 260.00 €	
Olemps Sourire	500.00 €	
Provision	14 014.00 €	200.00 €
TOTAL	204 000.00 €	3 400.00 €
Rappel montant budgétisé	204 000.00 €	3 400.00 €

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, entérine les propositions ainsi présentées. »

M. VIALARET a confirmé à Mme LOPEZ que sa commission travaillait sur une refonte pour le prochain exercice des documents qui seraient remis à tout demandeur de subventions.

Le vote de ces subventions génèrait la signature d' un avenant à deux conventions : l'une avec l'association Familles Rurales, pour acter le montant 2008 accordé par la collectivité ; l'autre avec les responsables de l'école Les Grillons pour valider le mode de calcul de la participation, à savoir prise en compte de 100 % du coût d'un élève du primaire et 70 % d'un élève de maternelle. C'est à l'unanimité que le conseil municipal a autorisé Mme le Maire à signer ces deux avenants.

« Mme LOPEZ S. expose aux membres du conseil municipal qu'il y aurait lieu de signer un avenant à la convention n° 1 avec la présidente de l'association Familles Rurales .

Cet avenant fixera le montant de la participation actualisée à verser pour l'exercice 2008.

Réunie, la commission des Finances a donné un avis favorable à cette proposition.

Cette communication entendue et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Mme le Maire à signer cet avenant. »

DL20080608 (annule et remplace la délibération n° DL20080602 ayant le même objet)

« Mme LOPEZ S. expose aux membres du conseil municipal qu'il y aurait lieu de signer un avenant à la convention initiale signée avec les responsables de l'école Les Grillons.

Cet avenant a pour but de revoir le montant de la participation pour l'exercice en cours (année 2008), le calcul étant basé sur le coût d'un élève du primaire et 70 % du coût d'un élève maternelle à l'école publique, au prorata de l'effectif constaté à l'école Les Grillons.

La commission des Finances a donné un avis favorable à cette proposition.

Cette communication entendue et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer l'avenant à intervenir. »

M. SERIEYS a également relevé l'effort particulier consenti à l'association La Pergue qui devrait ainsi pouvoir fonctionner sur une année pleine.

RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES

Mme LOPEZ a présenté aux élus le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de charges qui réunie le 1^{er} février dernier, s'est prononcée sur les évaluations relatives aux piscines.

Soumis au vote, l'adoption de ce dossier a fait l'objet d'une abstention et de 22 voix pour. Il convient de noter que le coût de cette mutualisation s'élèvera, pour notre commune, à 38 404 € pour l'exercice 2008, ainsi que mentionné dans la délibération suivante adoptée :

DL20080607

« Mme le Maire expose que la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de charges s'est réunie le 1^{er} février 2008 et s'est prononcée sur les évaluations relatives au dossier des piscines.

Elle précise que les piscines de Rodez et Onet le Château ont été transférées sous gestion communautaire avec effet au 1^{er} janvier 2008.

La première étape dans le processus d'évaluation est de déterminer la charge dans les budgets communaux de ces divers équipements. L'analyse des comptes administratifs des communes permet d'établir les coûts de la façon suivante :

1 - FONCTIONNEMENT

Piscine Tournesol Rodez	2001	2002	2003	2004	2005	2006	Moyenne arithmétique	Moyenne actualisée
Charges de fonctionnement hors dette	252 915	279 102	295 223	285 183	316 443	309 507	289 729	302 193
- Produits de fonctionnement	53 498	63 802	49 743	54 846	52 566	60 337	55 799	58 306
= Charge nette de fonctionnement	199 417	215 300	245 480	230 337	263 877	249 170	233 930	243 888

Piscine d'été Rodez	2001	2002	2003	2004	2005	2006	Moyenne arithmétique	Moyenne actualisée
Charges de fonctionnement hors dette	145 047	171 635	174 498	178 813	166 134	185 181	170 218	177 596
- Produits de fonctionnement	25 919	19 709	31 796	11 229	20 129	24 195	22 163	23 203
= Charge nette de fonctionnement	119 128	151 926	142 702	167 584	146 005	160 986	148 055	154 394

Piscine d'Onet le Château	2001	2002	2003	2004	2005	2006	Moyenne arithmétique	Moyenne actualisée
Charges de fonctionnement hors dette	299 543	321 073	353 875	322 908	386 826	350 713	339 156	353 790
- Produits de fonctionnement	131 577	129 410	138 357	167 388	179 612	200 575	157 820	164 135
= Charge nette de fonctionnement	167 966	191 663	215 518	155 520	207 214	150 138	181 337	189 654

Ensemble des piscines	2001	2002	2003	2004	2005	2006	Moyenne arithmétique	Moyenne actualisée
Charges de fonctionnement hors dette	697 505	771 810	823 596	786 904	869 403	845 401	799 103	833 579
- Produits de fonctionnement	210 994	212 921	219 896	233 463	252 307	285 107	235 781	245 644
= Charge nette de fonctionnement	486 511	558 889	603 700	553 441	617 096	560 294	563 322	587 936

2 - INVESTISSEMENT

Piscines Rodez	2001	2002	2003	2004	2005	2006	Moyenne arithmétique	Moyenne actualisée
Dépenses d'investissement TTC	6 724	30 859	45 899	39 205	133 813	7 032	43 922	45 436
- Recettes d'investissement	-	-	-	-	-	-	-	-
= Investissement net TTC	6 724	30 859	45 899	39 205	133 813	7 032	43 922	45 436
Investissement net HT	5 683	26 081	38 793	33 135	113 096	5 943	37 122	38 402

Piscine d'Onet le Château	2001	2002	2003	2004	2005	2006	Moyenne arithmétique	Moyenne actualisée
Dépenses d'investissement TTC	53 611	23 730	24 981	34 078	36 373	15 698	31 412	33 045
- Recettes d'investissement	-	-	750	4 000	-	-	792	822
= Investissement net TTC	53 611	23 730	24 231	30 078	36 373	15 698	30 620	32 223
Investissement net HT	45 655	20 489	21 554	26 377	32 184	14 943	26 867	28 251

Ensemble des piscines	2001	2002	2003	2004	2005	2006	Moyenne arithmétique	Moyenne actualisée
Dépenses d'investissement TTC	60 335	54 589	70 880	73 283	170 186	22 730	75 334	78 481
- Recettes d'investissement	-	-	750	4 000	-	-	792	822
= Investissement net TTC	60 335	54 589	70 130	69 283	170 186	22 730	74 542	77 659
Investissement net HT	51 338	46 571	60 347	59 512	145 280	20 886	63 989	66 653

FONCTIONNEMENT + INVESTISSEMENT	2001	2002	2003	2004	2005	2006	Moyenne arithmétique	Moyenne actualisée
	537 849	605 460	664 047	612 953	762 376	581 180	627 311	654 588

Les piscines sont aujourd'hui fréquentées indifféremment par des usagers non seulement des communes de Rodez et d'Onet le Château mais aussi des 6 autres communes du Grand Rodez et par des ressortissants extérieurs à la Communauté d'agglomération.

Il semble dès lors anormal de retenir sur l'attribution de compensation des communes sièges de ces équipements l'intégralité des « déficits » qu'elles supportent aujourd'hui, générés certes par la fréquentation de leurs propres ressortissants mais aussi par celle des autres communes.

Il est ainsi proposé d'adopter un principe de mutualisation des coûts. La retenue sur attribution de compensation serait ainsi calculée à partir des coûts établis ci-dessus, répartis entre les communes selon des critères à préciser.

Le critère « population » semble être incontestable, l'accès à ces équipements étant offert à l'ensemble des grands ruthénois, et ce de manière d'autant plus évidente que les équipements nautiques sont aujourd'hui sous gestion communautaire.

Ainsi pour 2008, la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées arrête l'évaluation telle que présentée ci-dessus et fixe la retenue sur attribution de compensation comme il suit :

PROPOSITION DE MUTUALISATION	Population DGF	Mutualisation
Druelle	2 106	25 457 €
Luc-la-Primaube	4 928	59 570 €
Le Monastère	1 891	22 858 €
Olemps	3 177	38 404 €
Onet-Le-Château	10 700	129 341 €
Rodez	27 041	326 871 €
Sainte-Radegonde	1 421	17 177 €
Sébazac-Concourès	2 888	34 910 €
TOTAL	54 152	654 588 €

Après avoir exprimé lors de sa séance du 3 mai 2007 le souhait de voir pris en considération un critère tendant refléter la notion de proximité des équipements vis-à-vis des populations concernées, la **Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées réunie le 1^{er} février 2008 souhaite qu'un bilan de la fréquentation des équipements nautiques (centre nautique Aquavallon et piscine d'Onet le Château) soit réalisé après une année complète de fonctionnement (à l'automne 2009). Au vu de ce bilan, les montants de la retenue sur attribution de compensation pour chaque commune pourraient être revus (y compris ceux de 2008) si les statistiques de fréquentation en démontraient la nécessité.**

En conclusion Mme LOPEZ déclare que ce rapport d'évaluation doit être soumis aux Conseils Municipaux des Communes membres du Grand Rodez.

RESTAURATION SCOLAIRE

MM. BOUSQUET et ROUANET ont présenté ce dossier qui a fait l'objet d'un large travail en commission, travail auquel ont été associés les agents et les parents d'élèves. Au terme de leur exposé, à l'unanimité, Mme le Maire a été autorisée à lancer une consultation et à signer le marché à intervenir. La consultation, qui intégrera partiellement la fourniture de plats, voire de repas bio, portera sur la prochaine année scolaire et intégrera un repas pour les enfants de maternelles et un repas pour les primaires. Une commission extramunicipale supervisera l'exécution du contrat à intervenir.

La délibération suivante a été adoptée à l'unanimité :

DL20080605

Objet : **Consultation restauration scolaire – signature de marché**

« M BOUSQUET D. expose qu'il convient d'engager une consultation en vue de retenir un prestataire de service pour la fourniture et livraison des repas de cantine pour la prochaine année scolaire. Un dossier de consultation, comprenant notamment un cahier des charges, a été élaboré en commission.

Cette communication entendue et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité autorise Mme. Le Maire à :

*- lancer une nouvelle consultation sur la base du dossier présenté et élaboré en commission,
- signer toutes les pièces administratives se rapportant à cette opération et notamment le nouveau marché à intervenir. »*

A noter également que la commission travaille également sur un principe de facturation qui remplacera la vente de tickets.

MOTION POUR LA POSTE

Mme LOPEZ a présenté une motion qui a été adoptée à l'unanimité. Cette motion, associée à la pétition qui a été signée par la population, sera remise par une délégation d'élus concernés, dont M. PANTANELLA, samedi à M. le Directeur de la Poste.

Le texte de cette motion est le suivant

DL20080601

Objet : **Motion pour la défense de la Poste**

« Madame LOPEZ S. expose que :

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment les articles L 2121-29 à L 2121-34 qui montre que la gestion du service public ne relève pas de la compétence de la commune,

Vu la charte des services publics en milieu rural signée le 23 juin 2006 par le Premier Ministre, M. VILLEPIN, à Mende et cosignée notamment par la Poste, qui impose qu'une concertation préalable ait lieu, mais aussi que chaque réorganisation entraîne une amélioration du service public,

DELIBERE :

Le conseil municipal ne s'estime pas suffisamment éclairé sur les conséquences qui pourraient résulter pour la commune de se substituer à la Poste pour pallier ses carences présentes ou à venir.

Le conseil municipal estime que le service public de la Poste fondé sur la péréquation tarifaire constitue et donne corps au principe républicain d'égalité des citoyens et qu'il convient à l'état républicain de se porter garant de l'exercice de ce droit : en conséquence, il estime qu'il n'est pas en position de délibérer valablement aussi longtemps que l'Etat ne pourra garantir la compensation financière.

Le conseil municipal demeure ouvert à la concertation et s'engage à faire part de sa position et des évolutions qui pourraient éventuellement intervenir dans la gestion de ce dossier en organisant des réunions publiques.

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'assemblée municipale adopte la motion ainsi présentée. »

O G M

Ce dossier, inscrit initialement à l'ordre du jour a été retiré et reporté à une prochaine réunion : il est en effet apparu souhaitable de rencontrer au préalable les agriculteurs, voire de consulter la population car il s'agit d'une question qui concerne tout le monde.

TRAVAIL DES COMMISSIONS

Mme le Maire a souhaité qu'un point soit fait sur le travail réalisé en commissions.

Au titre de la Communication : Mme TEISSIER expose que le travail porte sur la préparation du journal municipal dont le premier nouveau numéro devrait sortir en septembre. Les associations ont été sollicitées pour des articles qu'elles souhaiteraient faire paraître. Il devrait y avoir 3 numéros par an. Le premier serait une présentation générale ; les numéros suivants auraient un thème central. Du travail de préparation également sur une plaquette d'accueil (avec la participation des écoles sous forme de dessins dont des extraits seraient insérés et qui feront tous l'objet d'une exposition). Enfin s'actualise peu à peu le site internet.

Action Sanitaire et Sociale : Mme KAYA-VAUR fait état de rencontres et contacts avec diverses associations (ADMR, UDAF, ... pour lesquelles Mme THERON-CANUT apporte toutes précisions). Concernant le point Jeunes et le Point Prévention, le travail se fait en lien avec Rodez et la Communauté d'agglomération. Le CCAS s'est réuni. Mme GARRIGUES a ensuite fait le point de la mise en place d'un conseil des Sages qui réunirait 23 membres, de plus de 65 ans, totalement indépendants des familles des élus en place.

Urbanisme et travaux : M. LAVAL a fait état des premiers chantiers : amélioration de l'accès à l'école côté maternelle, travaux sur Toizac et les Ballades, prochaine mise en place de bancs à l'aire de jeux derrière la mairie. En lien avec la communauté d'agglomération les travaux de l'entrée d'Olemps s'achèvent. En urbanisme, examen d'un premier projet de lotissement (28 maisons) présenté par le Crédit immobilier, sur le Haut de la Mouline. Une étude d'urbanisme sur le terrain situé à l'arrière de la salle et de l'école est envisagée. Enfin il a présenté un point sur les demandes d'autorisations d'urbanisme déposées depuis 3 mois.

Finances : Sur le volet financier, M. AZAM a essentiellement rapporté le travail réalisé au niveau de la Communauté d'agglomération, avec plusieurs réunions de la commission d'appel d'offres et le prochain vote du compte administratif 2007.

Vie associative, sportive et culturelle : M. VIALARET a participé à plusieurs assemblées générales. Une réflexion va être engagée afin de revoir, comme évoqué plus haut, les dossiers de demandes de subventions qui seront sollicités par les associations et écoles.

Mme LOPEZ s'est fait l'écho du travail mené par la commission de Mme VAYSSETTES, travail qui s'est notamment concrétisé par la mise en place d'un protocole ménage dans les divers bâtiments communaux, dont l'école, avec un essai d'un mois. Sans oublier bien sûr le travail sur le dossier restauration scolaire, évoqué également plus haut. A l'école la grille d'entrée va être changée. Depuis le 1^{er} juin des ateliers sont mis en place, en lien avec M. FRANCOIS Julien, pour améliorer la garderie de l'école P. Loubière.

Environnement : M. SERIEYS a dressé le bilan des actions menées sur les chemins communaux : inventaire, visite sur site, projet de balisage d'un ou deux circuits familiaux, voire un circuit plus long, via une passerelle sur l'Aveyron. M. GABRIAC suit plus particulièrement cet inventaire « pédestre » qui fera à terme l'inscription au PDIPR. Le dossier sur les antennes relais n'est pas perdu de vue : un contact, qui a été suivi d'une proposition de devis, a été pris avec le CRIREM. Quant à Mme CARLES, elle est chargée d'une réflexion sur la propreté sur la commune (mise en place de poubelles, entretien des points d'apports volontaires et salubrité des espaces publics). Il a fait le point sur des réunions au niveau du Grand Rodez, avec notamment une commission qui a travaillé sur le dossier Parc des expositions, à Malan. Enfin il a lancé un appel au civisme en invitant chaque propriétaire à rester vigilant sur l'entretien des diverses haies qui peuvent très facilement devenir des points dangereux, notamment aux intersections de voies.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme LOPEZ a levé la séance, notant qu'une prochaine réunion aura lieu le 27 juin afin de désigner les grands électeurs en vue des prochaines élections sénatoriales. Une discussion avec les personnes présentes s'est ensuite engagée.